

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Déconfinement Progressif

MISE À JOUR 03/05/2021

Saint-Jean-de-Monts

Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé, dans un entretien à la presse régionale, un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département.

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop :

- taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ;
- augmentation brutale du taux ;
- risque de saturation des services de réanimation.

3 MAI

Première étape

- ✓ Fin des attestations et des restrictions de déplacement (*levée des restrictions pour les déplacements inter-régionaux*)
- ✓ Réouverture des collèges (*demi-jauge pour les classes de 4^e et 3^e dans les 15 départements les plus touchés par l'épidémie - Le département de la Vendée n'est pas concerné.*)
- ✓ Réouverture des lycées en demi-Jauge
- ✗ Couvre-feu maintenu
- ✗ Télétravail maintenu
- ✗ Statu quo sur les commerces

19 MAI

Deuxième étape

- ✓ Couvre-feu repoussé à 21h
- ✓ Réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées
- ✓ Réouverture des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs (*800 personnes max. en intérieur, 1000 personnes max. en extérieur*)
- ✓ Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés
- ✗ Rassemblements de plus de 10 personnes interdits
- ✗ Télétravail maintenu

9 JUIN

Troisième étape

- ✓ Couvre-feu repoussé à 23h
- ✓ Réouverture des cafés et restaurants en intérieur
- ✓ Réouverture des lieux de culture et établissements sportifs : 5000 personnes max.
- ✓ Accueil des touristes étrangers (*avec pass sanitaire*)
- ✓ Réouverture des des salles de sport et sport de contact autorisés en plein air / sport sans contact autorisés en intérieur
- ✓ Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

30 JUIN

Quatrième étape

- ✓ Fin du couvre-feu
- ✓ Fin des limites de jauge dans les établissements recevant du public
- ✓ Événement de plus de 1000 personnes autorisés en extérieur et en intérieur (avec pass sanitaire)
- ✗ Les discothèques restent fermées